

SEANCE DU 10 Mai 2016

Le dix mai deux mil seize à dix-neuf trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le quatre mai deux mil seize.

Étaient présents : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. BOISSELEAU Guy, Mme MOUCHEL Françoise, Mr TURPIN Mickael, M. COTIER Stéphane, M. Arcadius EPAUD, M. FRESSIGNÉ Théodore, M. GARÉCHÉ Ludovic, Mme FLIN Muriel, M. CAILLON Michel.

M. LYS Sébastien a donné pouvoir à M. CAILLON Michel

Mme MARCHAND-DAVIAUD Réjane a donné pourvoir à Mme Françoise MOUCHEL

Mme SAVARY Lucile a donné pouvoir à M. TURPIN Mickaël

Était absente : Mme BERNARD Véronique

M. CAILLON Michel est nommé secrétaire de séance

SUBVENTION OFFICE DE TOURISME

2016MAI01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la subvention suivante en faveur de l'Office de Tourisme pour l'année 2016 : 32 000 €

Celle-ci sera versée en deux fois comme mentionné dans la convention.

MARCHÉ MAISON MÉDICALE

2016MAI02

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du marché concernant l'aménagement de la maison médicale dans l'ancienne gendarmerie, il a été nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offre concernant :

- 1) Lot 7 CVC : en effet, par arrêté du 30 Avril 2015, la procédure de marché public concernant ce lot a été déclaré sans suite.
- 2) Un lot pour désamiantage puisque il a été retrouvé de l'amiante essentiellement dans la colle du revêtement des sols.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le Mardi 3 Mai pour étudier le rapport du Maître d'œuvre et elle propose au Conseil Municipal de retenir :

- a) Lot 7 CVC : ERCO17 pour un montant de 48 000 €
- b) Lot 10 Amiante : SIB pour un montant de 30 740 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme la proposition de la commission d'Appel d'offre et retient les deux sociétés susnommées ; il sollicite une subvention complémentaire du Conseil Régional vu l'importance de la dépense de désamiantage et autorise le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.